

SARL FOURCADE AUDIT ASSOCIES « F.2.A. »  
1, avenue Jean Giono  
66100 PERPIGNAN

SARL JACQUES SERRA ET ASSOCIES  
6, avenue Kennedy  
66100 PERPIGNAN

---

**BANQUE POPULAIRE DU SUD**

**38, Boulevard Clémenceau**

**66966 PERPIGNAN CEDEX 09**

***RAPPORT GENERAL  
DE COMMISSAIRES AUX COMPTES***

***Exercice clos au 31/12/2008***

SARL FOURCADE AUDIT ASSOCIES « F.2.A »

1 ave Jean Giono

66100 PERPIGNAN

SARL JACQUES SERRA ET ASSOCIES

6 ave Kennedy

66100 PERPIGNAN

**BANQUE POPULAIRE DU SUD**

38 Bd Clémenceau

66966 PERPIGNAN CEDEX 09

---

**RAPPORT GENERAL**

**DE COMMISSAIRE AUX COMPTES**

*Exercice clos au 31/12/2008*

\*\*\*\*\*

*Mesdames, Messieurs,*

*En exécution de la mission qui nous a été confiée par Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31/12/2008 sur :*

- le contrôle des comptes annuels de votre société, tels qu'ils sont joints au présent rapport,*
- la justification de nos appréciations,*
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.*

*Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.*

**I. - Opinion sur les comptes annuels**

*Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.*

*Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre société à la fin de cet exercice.*

## **II. – Justification des appréciations**

*En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :*

- *La note 6 de l'annexe relative aux immobilisations financières donne toutes précisions quant à la méthode d'évaluation retenue pour la valorisation des titres de participation à la fin de cet exercice.*
- *La note 20 de l'annexe décrit le traitement comptable des passifs sociaux de votre société, conformément au règlement 2003 R 01 du CNC et précise notamment, l'incidence du nouveau règlement 2008-15 du CRC relatif au traitement comptable des plans d'attribution d'actions gratuites aux employés.*

*Ces appréciations s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.*

## **III. - Vérifications et informations spécifiques**

*Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.*

*Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.*

*En application de la Loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.*

Fait à PERPIGNAN, le 26 Mars 2009

*Les commissaires aux comptes*

**SARL FOURCADE AUDIT ASSOCIES « F.2.A »**

  
Bernard FOURCADE

**SARL JACQUES SERRA ET ASSOCIES**

  
Alain HUDELLET



**BILAN PUBLIABLE**  
(en EUROS)

- Mod. 4200 -

Date d'arrêté : 31/12/2008

C.I.B. : 16607

Activité : T.Z.

N° Feuille : 01

L.C. : B

Monnaies : T.M.

Société : BP SUD

Code Doc : PA0

| ACTIF                                                | Code<br>poste | Exercice N<br>1                 | Exercice N - 1<br>2            |
|------------------------------------------------------|---------------|---------------------------------|--------------------------------|
| Caisse, Banques Centrales, CCP                       | 010           | 133 708 608,46                  | 96 902 138,71                  |
| Effets Publics et Valeurs assimilées                 | 020           |                                 |                                |
| Créances sur les Etablissements de Crédit            | 030           | 1 493 296 550,53                | 473 401 637,32                 |
| Opérations avec la Clientèle                         | 048           | 7 011 297 368,92                | 8 452 654 115,36               |
| Obligations et Autres Titres à revenu fixe           | 060           | 688 871 447,58                  | 35 870 035,20                  |
| Actions et Autres Titres à revenu variable           | 070           | 731 218,67                      | 742 985,59                     |
| Participations et autres titres détenus à long terme | 091           | 412 928 393,11                  | 233 366 246,72                 |
| Parts dans les Entreprises liées                     | 100           |                                 |                                |
| Crédit-bail et Location avec Option d'Achat          | 110           |                                 |                                |
| Location Simple                                      | 120           |                                 |                                |
| Immobilisations Incorporelles                        | 130           | 1 962 050,64                    | 1 483 280,08                   |
| Immobilisations corporelles                          | 140           | 98 545 292,99                   | 96 529 349,52                  |
| Capital souscrit non versé                           | 150           |                                 |                                |
| Actions Propres                                      | 160           |                                 |                                |
| Comptes de négociation et de règlement               | 166           |                                 |                                |
| Autres Actifs                                        | 170           | <u>46 633 221,66</u>            | <u>36 947 254,70</u>           |
| Comptes de Régularisation                            | 180           | 122 455 059,80                  | 100 565 333,37                 |
| <b>Total actif</b>                                   | <b>L98</b>    | <b><u>10 010 429 212,36</u></b> | <b><u>7 528 462 376,57</u></b> |

**SARL**

**Jacques SERRA ET ASSOCIÉS**

COMMISSAIRE AUX COMPTES

6, Avenue Kennedy

66100 PERPIGNAN

Tél. 04 68 60 41 33 Fax 04 68 67 60 90

SIRET 399 886 697 00016



*Dr. [Signature]*

**BILAN PUBLIABLE**  
(en EUROS)

- Mod. 4200 -

Date d'arrêté : 31/12/2008

C.I.B. : 16607

Activité : T.Z.

N° Feuille : 02

L.C. : B

Monnaies : T.M.

Société : BP SUD

Code Doc : PA0

| PASSIF                                                  | Code<br>poste | Exercice N<br>1                 | Exercice N-1<br>2              |
|---------------------------------------------------------|---------------|---------------------------------|--------------------------------|
| Banques Centrales, CCP                                  | 300           |                                 |                                |
| Dettes envers les établissements de crédit              | 310           | 2 027 417 049,30                | 1 346 626 788,29               |
| Opérations avec la Clientèle                            | 348           | 5 019 032 352,80                | 4 774 734 930,55               |
| Dettes représentées par un titre                        | 350           | 1 602 158 801,63                | 102 266 040,19                 |
| Autres Passifs                                          | 350           | 54 925 248,92                   | 37 278 047,32                  |
| Comptes de Régularisation                               | 370           | 195 212 111,14                  | 267 132 295,04                 |
| Comptes de négociation et de règlement                  | 375           |                                 |                                |
| Provisions pour Risques et Charges                      | 380           | 74 755 341,13                   | 75 840 950,93                  |
| Dettes subordonnées                                     | 430           | 42 876 159,38                   | 49 788 016,52                  |
| Fonds pour Risques Bancaires Généraux                   | 420           | 108 450 046,14                  | 97 830 015,29                  |
| Capitaux Propres Hors FRBG (+/-)                        | 435           | <u>885 602 102,12</u>           | <u>776 955 292,44</u>          |
| Capital souscrit                                        | 440           | 216 901 012,50                  | 153 131 012,50                 |
| Primes d'Emission                                       | 450           | 361 275 063,37                  | 361 275 063,37                 |
| Réserves                                                | 460           | 247 070 992,59                  | 217 504 601,06                 |
| Ecart de Réévaluation                                   | 470           |                                 |                                |
| Provisions réglementées et Subventions d'investissement | 475           | 7 638 331,18                    | 7 347 627,55                   |
| Report à nouveau (+/-)                                  | 480           |                                 | -18 337 545,46                 |
| Résultat de l'exercice (+/-)                            | 490           | 52 716 702,48                   | 56 014 533,42                  |
| <b>Total passif</b>                                     | <b>L99</b>    | <b><u>10 010 429 212,36</u></b> | <b><u>7 521 452 376,57</u></b> |

**SARL**  
**Jacques SERRA ET ASSOCIÉS**  
COMMISSAIRE AUX COMPTES  
6, Avenue Kennedy  
66100 PERPIGNAN  
Tél. 04 68 50 41 33 Fax 04 68 67 50 00  
SIRET 599 599 687 00016



*Handwritten signature or initials.*

**BILAN PUBLIABLE**  
(en EUROS)

- Mod. 4200 -

Date d'arrêté : 31/12/2008

C.I.B. : 16607

Activité : T.Z.

N° Feuillet : 03

L.C. : B

Monnaies : T.M.

Société : BP SUD

Code Doc : PA0

| HORS-BILAN                 | Code<br>poste | Exercice N<br>1  | Exercice N-1<br>2 |
|----------------------------|---------------|------------------|-------------------|
| <b>ENGAGEMENTS DONNES</b>  |               |                  |                   |
| Engagements de financement | 615           | 688 045 774,06   | 964 366 191,26    |
| Engagements de garantie    | 635           | 386 198 984,07   | 396 124 878,94    |
| Engagements sur titres     | 655           | 35 368 710,60    | 1 098 834,57      |
| <b>ENGAGEMENTS RECUS</b>   |               |                  |                   |
| Engagements de financement | 705           |                  | 290,88            |
| Engagements de garantie    | 715           | 1 477 492 837,25 | 1 396 069 308,53  |
| Engagements sur titres     | 735           | 368 710,60       | 1 098 834,57      |

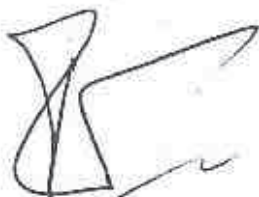
Certifié conforme le 16 Mars 2009

Le Directeur Général

Les Commissaires aux Comptes

Sarl Jacques SERRA & Associés

FOURCADE Audit Associés "F2A"



François MOUTTE



Alain HUDELLET



Bernard FOURCADE

*Un pour vérification de concordance avec les comptes annuels qui ont fait l'objet d'une certification sans réserve dans notre rapport sur les comptes annuels en date du 31 décembre 2008.*

**SARL**  
**Jacques SERRA ET ASSOCIÉS**  
COMMISSAIRE AUX COMPTES  
6, Avenue Kennedy  
88100 PERPIGNAN  
Tél. 04 88 50 41 33 Fax 04 88 57 50 90  
SIRET 888 888 887 00018






**COMPTE DE RESULTAT PUBLIABLE**

(en EUROS)

- Mod. 4290 -

Date d'arrêt : 31/12/2008

C.I.B. : 16607

Activité : T.Z

N° Feuillelet : 01

L.C. : 6

Monnaies : T.M

Société : 6F SUD

Code Doc : P50

|                                                                                               | Code poste | Exercice N<br>1       | Exercice N-1<br>2     |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------|------------|-----------------------|-----------------------|
| + Intérêts et produits assimilés                                                              | 500        | 416 982 348,44        | 324 480 432,21        |
| - Intérêts et charges assimilées                                                              | 505        | 260 982 869,09        | 149 433 854,40        |
| + Produits sur opérations de crédit-bail et assimilés                                         | 510        |                       |                       |
| - Charges sur opérations de crédit-bail et assimilés                                          | 515        |                       |                       |
| + Produits sur opérations de location simple                                                  | 520        |                       |                       |
| - Charges sur opérations de location simple                                                   | 525        |                       |                       |
| + Revenus des titres à revenu variable                                                        | 530        | 16 790 681,34         | 14 255 926,35         |
| + Commission (produits)                                                                       | 540        | 149 078 228,28        | 146 483 981,44        |
| - Commissions (charges)                                                                       | 545        | 18 204 850,66         | 18 770 547,07         |
| +/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation                           | 550        |                       |                       |
| +/- Gains ou pertes sur opérations de portefeuilles de placement et assimilés                 | 555        | 35 743,15             | 216 107,60            |
| + Autres produits d'exploitation bancaire                                                     | 560        | 1 397 051,48          | 985 944,61            |
| - Autres charges d'exploitation bancaire                                                      | 565        | 3 459 977,71          | 3 852 452,59          |
| <b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>                                                                   | <b>600</b> | <b>301 836 355,23</b> | <b>314 365 538,15</b> |
| - Charges générales d'exploitation                                                            | 605        | 171 765 628,86        | 176 435 513,38        |
| - Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisat. incorporelles & corporelles | 610        | 17 602 632,82         | 16 229 939,52         |
| <b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>                                                           | <b>620</b> | <b>112 268 093,55</b> | <b>121 700 085,25</b> |
| +/- Coût du risque                                                                            | 625        | -27 528 064,68        | -29 306 432,08        |
| <b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>                                                                | <b>630</b> | <b>84 740 028,87</b>  | <b>92 393 653,17</b>  |
| +/- Gains ou pertes sur actifs immobilisés                                                    | 640        | -10 533,84            | 391 636,93            |
| <b>RESULTAT COURANT AVANT IMPÔT</b>                                                           | <b>650</b> | <b>84 729 495,03</b>  | <b>92 785 290,10</b>  |
| +/- Résultat exceptionnel                                                                     | 655        | -442 382,59           | -340 426,63           |
| - Impôt sur les bénéfices                                                                     | 660        | 20 659 675,48         | 25 422 401,47         |
| +/- Dotations/reprises de FRBG et provisions réglementées                                     | 665        | -10 910 734,48        | -11 007 928,58        |
| <b>RESULTAT NET</b>                                                                           | <b>690</b> | <b>52 716 702,48</b>  | <b>56 014 533,42</b>  |

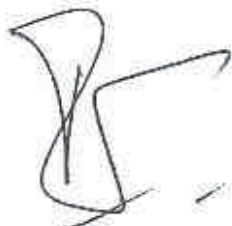
Certifié conforme le 16 Mars 2009

Le Directeur Général

Les Commissaires aux Comptes

SarL Jacques SERRA & Associés

FOURCADE Audit Associés "F2A"





**SARL  
Jacques SERRA ET ASSOCIÉS**

COMMISSAIRE AUX COMPTES  
ABRIEUVILLE Kennedy

Bernard FOURCADE



" Vu nos comptes annuels certifiés avec les comptes annuels  
qui ont fait l'objet d'une certification sans réserve dans  
notre rapport sur les comptes annuels en date du 31 décembre 2008 "

François MOUTTE

66100 PERRIGNAN  
Tel. 04 68 50 41 33 Fax 04 68 67 50 90



# ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2008

## NOTE 1

### **PRINCIPES COMPTABLES ET PRINCIPALES METHODES D' EVALUATION**

La Banque Populaire du Sud établit ses comptes annuels selon la réglementation applicable aux Etablissements de Crédit et dans le respect des principes comptables généralement admis en France.

#### Etats financiers

Ils sont établis au format obligatoire prévu par le règlement CRBF 91-01 modifié par le CRC 2000-03. Ces états sont présentés en milliers d'euros avec un comparatif sur deux exercices, 31 décembre 2008 et 31 décembre 2007.

#### Consolidation Groupe Banques Populaires

Fin 1999, le Conseil Syndical a décidé de doter le Groupe Banques Populaires de comptes consolidés certifiés.

Le Groupe Banques Populaires présente une structure capitalistique inverse par rapport à celle d'un Groupe classique : 20 Sociétés Mères (les 18 Banques Populaires Régionales, la Casden et le Crédit Coopératif) détiennent la Banque Fédérale des Banques Populaires, organe central du Groupe.

L'entité consolidante est composée des 18 Banques Populaires Régionales, de la Casden BP et du Crédit Coopératif, des Sociétés de Caution Mutuelle, de la Banque Fédérale des Banques Populaires. Les autres entités du Groupe, dont Natixis, sont appréhendées comme des filiales normales de l'entité consolidante du Groupe.

Il est également précisé que Natixis détient 20 % du capital des Banques Régionales par l'intermédiaire des Certificats Coopératifs d'Investissement.

#### Consolidation Banque Populaire du Sud

Pour l'exercice 2008 la Banque Populaire du Sud consolide ses comptes avec ceux :

- de la Caisse Régionale de Crédit Maritime de la Méditerranée
- de la SAS Financière BPS
- de la SAS Sociétariat BPS
- de la Banque Dupuy, de Parseval
- de la Banque Marze

Ces 2 dernières entités sont entrées dans le périmètre de consolidation de la BP Sud à compter du 30 septembre 2008. La participation de la BP Sud au capital de ces 2 banques est de 51% au 31 décembre 2008

Ces comptes consolidés font l'objet d'une annexe spécifique.

Compte tenu des règles actuelles de surveillance prudentielle, les Sociétés de Caution Mutuelle ne sont pas intégrées à la consolidation BP Sud. Cependant, elles sont consolidées au niveau du Groupe B.P.

**SARL**  
**Jacques SERRA ET ASSOCIÉS**  
COMMISSAIRE AUX COMPTES  
6, Avenue Kennedy  
66100 PERPIGNAN  
Tél. 04 68 50 41 33 Fax 04 68 67 50 90  
SIRET 399 599 667 00016



Handwritten signature and date: 1/1/09



### Crédits à la clientèle

Ils sont inscrits au bilan, à leur valeur nominale. Les intérêts sont inscrits dans les postes de créances rattachées correspondant à la classe d'opérations à laquelle ils se rapportent et sont portés au crédit du compte de résultat prorata temporis en fonction de l'encours et du taux. Les créances douteuses sont comptabilisées conformément aux dispositions réglementaires (règlement CRC 2002-03) cf. note 3

### Immobilisations

Elles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition augmenté des réévaluations légales. Les frais d'acquisition des immobilisations sont pris en charge dans l'année.

- Application du règlement n° 2002-10 du CRC relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs

Depuis le 1er janvier 2005 la méthode de comptabilisation des actifs par composants a été appliquée.

En ce qui concerne l'enregistrement des immobilisations et de leur amortissement ce nouveau règlement n'induit pas de changement sur les règles appliquées précédemment pour les biens meubles, la comptabilisation par composants ne concerne donc que les immeubles.

Les encours bruts sont ventilés en composant. Cette décomposition est fondée sur l'existence de durées d'utilisation différentes entre chacun des éléments distincts constituant un même bien.

Les coûts d'emprunt ne rentrent pas dans la détermination de la valeur brute des immobilisations.

Les durées d'utilité retenues par la Banque Populaire du Sud sont les suivantes :

|                                                   |                  |
|---------------------------------------------------|------------------|
| Terrains                                          | Non amortissable |
| Façades non destructibles (ex : façades classées) | Non amortissable |
| Façades/couverture /étanchéité                    | De 20 à 30 ans   |
| Fondations / ossature                             | De 30 à 40 ans   |
| Équipements techniques                            | De 10 à 12 ans   |
| Aménagements intérieurs                           | De 8 à 12 ans    |

Les composants sont amortis sur la base de leur valeur brute diminuée de la valeur résiduelle et sur leur durée d'utilisation. La valeur résiduelle est définie comme la valeur actuelle de l'actif à la fin de sa durée probable d'utilisation. La valeur résiduelle des composants autres que le terrain et les façades non destructibles sont réputées nulles.

Les dépenses de sécurité ou de mises en conformité sont comptabilisées à l'actif dès lors qu'elles répondent de manière cumulative aux dispositions réglementaires comptables

- Les autres immobilisations sont amorties en fonction de leur durée estimée d'utilisation soit principalement : matériel et mobilier de bureau, matériel spécialisé : linéaire ou dégressif de 4 à 10 ans ; matériels et logiciels informatiques : linéaire ou dégressif de 2 à 5 ans ; matériel de transport : linéaire de 3 à 5 ans ; droit au bail : 9 ans.  
Depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2005 les amortissements des immobilisations amorties en mode dégressif sont comptabilisés en amortissements dérogatoires.

- Majoration des coefficients d'amortissement dérogatoire :

Les logiciels sont amortis sur 12 mois par amortissement dérogatoire. A fin 2008, l'amortissement dérogatoire relatif aux logiciels s'élève à 0,46156.



SARL  
**Jacques SERRA ET ASSOCIÉS**  
CAISSE AUX COMPTES  
6, Avenue Kennedy  
66100 PERPIGNAN 2  
Tél. 04 68 50 41 33 Fax 04 68 67 50 90  
SIRET 559 596 597 00015



### Fonds pour Risques Bancaires Généraux

Le FRBG enregistre les montants que la Banque Populaire décide d'affecter à la couverture de risques à caractère général. Il comprend également les montants dotés au Fonds Régional de Solidarité ainsi que les provisions pour investissements.

Les provisions réglementées sont dotées pour la seule application de dispositions fiscales.

Conformément au règlement CRB 90-02, le FRBG constitué de provisions à caractère général, et s'établit à 108.450 K€, en augmentation de 10.620 K€ en raison de :

|                                                                                                                     |            |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| • Affectation au FRBG de la provision pour investissement constituée en 2007 :                                      | 1.938 K€   |
| • Reprise de provision au titre du complément Codevi :                                                              | - 189 K€   |
| • Dotation de l'exercice au titre de la provision pour Risques Commerciaux                                          | 4.700 K€   |
| • Affectation à la réserve d'investissement de la provision pour investissement Constituée en 2002 au titre de 2001 | - 1.456 K€ |
| • Dotation au Fonds de Solidarité Régional                                                                          | 5.627 K€   |
|                                                                                                                     | -----      |
|                                                                                                                     | 10.620 K€  |

### Situation Fiscale

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés et à la contribution sociale de 3,3 % assise sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, mais également le crédit d'impôt sur le prêt à taux zéro.

La situation fiscale est calculée au taux de 34,43 % :

- impôt sociétés sur plus-value en sursis d'imposition : 5.122 K€
- impôt sociétés ayant frappé des charges qui seront déductibles au prochain exercice : 1.840 K€
- impôt sociétés calculé sur des provisions non déduites fiscalement
  - la provision pour Risques Commerciaux incluse dans le F.R.B.G. à hauteur de 48.980 K€
  - la provision au Fonds de Solidarité Régional incluse dans le F.R.B.G. à hauteur de 50.084 K€
  - la provision pour charges de retraite et IFC à hauteur de 32.053 K€
  - la provision primes de fidélité : 1.760 K€
  - la provision mutuelle : 10.107 K€
  - des provisions pour risque de crédit ayant déjà subi l'impôt société dans le cadre de contrôles fiscaux pour 1.726 K€.
  - la provision épargne logement et décote pour 8.958 K€
  - la provision pour effet temps ( Cf Note 3 ) pour un montant de 6.624 K€

Ces provisions pourraient être déductibles à la clôture d'exercices ultérieurs si elles devaient être utilisées : l'impôt calculé sur les bases ci-dessus représente un montant de 55.189 K€

- la banque a pratiqué des amortissements sur droit au bail qui n'ont pas été déduits fiscalement, à la fin de l'exercice ils s'élevaient à 2.058 K€.



- au titre de sa participation dans 4 G.I.E., la Banque a déduit ou réintégré dans son résultat fiscal, sans l'enregistrer en comptabilité, ses quote-part de résultat déficitaire ou bénéficiaire pour l'exercice 2008. Elle a soit constitué une provision à hauteur de l'économie d'impôt société générée, soit repris les provisions constituées lors des exercices précédents en cas de résultat bénéficiaire du GIE :

|                  | % participation | Quote-part de résultat | Dotation (+) ou Reprise (-) de Provision |
|------------------|-----------------|------------------------|------------------------------------------|
| GIE Eurasia Bail | 5 %             | - 88 K€                | + 30 K€                                  |
| GIE PM Guyenne   | 3 %             | - 74 K€                | + 25 K€                                  |
| GIE PS Clara     | 3 %             | - 17 K€                | + 6 K€                                   |
| GIE Spring Rain  | 2 %             | 14 K€                  | - 5 K€                                   |

- Régime d'intégration fiscale

La Banque Populaire du Sud a constitué un groupe d'intégration fiscale avec :

- La SAS Financière de Participation BPS
- La SAS Sociétariat BPS

La Banque Populaire du Sud en tant que tête de groupe est seule redevable de l'impôt sur les sociétés.

Les filiales, ainsi intégrées, contribuent à la charge d'impôt comme dans le cadre d'absence d'intégration fiscale. Cependant en cas d'éventuelle sortie du périmètre d'intégration, les filiales bénéficieraient par convention d'une indemnité correspondant à tous les surcoûts fiscaux qui résulteraient de leur appartenance au groupe d'intégration fiscale.

Au 31-12-2008 le déficit fiscal cumulé de ces 2 sociétés représentait un montant d'impôt de 183 K€.

- Changement d'option fiscale sur l'exercice 2008

En application du règlement CRC 2008-07, la Banque Populaire du Sud a modifié le mode de comptabilisation des frais d'acquisition relatifs aux titres de participation et parts dans les entreprises liées. Ils sont désormais rattachés au prix d'acquisition. S'agissant d'un changement d'option fiscale prévu à l'article 314-2 du PCG, l'incidence du changement correspond à l'exercice en cours est constatée dans le résultat de l'exercice.

- La Banque Populaire du Sud qui avait formulé en 1979 son option pour la TVA, a dénoncé cette option avec prise d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2008 comme l'y autorisait l'article 85 de la loi de finances rectificative pour 2004.

SARL  
**Jacques SERRA ET ASSOCIÉS**  
 COMMISSAIRE AUX COMPTES  
 6, Avenue Kennedy  
 66100 PERPIGNAN  
 Tél. 04 68 50 41 33 Fax 04 68 57 50 80  
 SIRET 399 598 887 00010





**LIQUIDITE ET SOLVABILITE**

**Garantie de liquidité et de solvabilité**

Le système de garantie de liquidité et de solvabilité du réseau des Banques populaires est organisé par une décision de caractère général de la Banque fédérale des Banques populaires prise en sa qualité d'organe central, en application des articles L. 511-30, L. 511-31 et L. 512-12 du Code monétaire et financier et à laquelle font expressément référence les statuts des Banques populaires (art. 1<sup>er</sup>).

Le réseau des Banques populaires comprend les Banques populaires, les sociétés de caution mutuelle leur accordant l'exclusivité de leur cautionnement et la Banque Fédérale des Banques populaires.

Ce système de garantie repose sur l'intégralité des fonds propres des établissements du réseau par un mécanisme de solidarité interne.

La Banque fédérale met en œuvre la solidarité du réseau en appelant auprès des Banques populaires les concours financiers nécessaires, dans la limite de leurs fonds propres. Les fonds propres de la Banque fédérale répondent, en dernier ressort, de la liquidité et de la solvabilité des Banques populaires.

En tant que la Banque Fédérale bénéficie du système de garantie, les Banques populaires sont tenues de lui apporter leur soutien financier, notamment pour lui permettre, en tant que de besoin, d'assumer ses obligations d'organe central à l'égard d'établissements de crédit affiliés à la Banque Fédérale des Banques Populaires, mais ne faisant pas partie du réseau des Banques populaires. Ainsi le 2 avril 2007 la Banque Fédérale a signé, conjointement avec la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne, une convention de double affiliation avec Natixis, à la suite de l'agrément donné le 30 mars 2007 par le Comité des Etablissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement.

Dans le cadre de ce mécanisme de solidarité interne, est instituée une première ligne de solidarité. Celle-ci est constituée, d'une part, par le fonds de solidarité fédéral, partie intégrante du fonds pour risques bancaires généraux de la Banque fédérale. D'autre part, par les fonds régionaux de solidarité, parties intégrantes des fonds pour risques bancaires généraux des Banques populaires. Ces fonds régionaux sont alimentés chaque année, à hauteur de 10 % du bénéfice net réalisé par les Banques populaires avant toute dotation au fonds pour risques bancaires généraux et impôt, ledit montant étant minoré du taux de l'impôt sur les sociétés. Les Banques populaires ne peuvent disposer de ces fonds sans l'autorisation de la Banque fédérale.

Dans le cadre d'une convention d'agrément collectif, chaque Banque populaire garantit la liquidité et la solvabilité des sociétés de caution mutuelle qui lui accordent l'exclusivité de leur cautionnement.

Dans le cadre de l'affiliation du Crédit maritime mutuel, dont la Banque fédérale est l'organe central aux termes de l'article L. 512-69 du Code monétaire et financier, la liquidité et la solvabilité

**JACQUES SERRA ET ASSOCIES**  
COMMISSAIRE AUX COMPTES  
6, Avenue Kennedy  
66100 PERPIGNAN  
Tél. 04 68 50 41 33 Fax 04 68 67 50 90  
SIRET 399 598 697 00016



*Handwritten signature*

*Handwritten mark*



des Caisses de crédit maritime mutuel sont garanties au premier niveau par leurs Banques populaires d'adossement.

Il est rappelé, en outre, que les établissements du réseau des Banques populaires sont adhérents du Fonds de Garantie des Dépôts institué par la loi et auquel adhèrent tous les établissements de crédit agréés en France.

Outre la cotisation annuelle, des dépôts de garantie sont constitués à l'actif pour 2.014 K€ et des certificats d'association ont été souscrits pour 1.787 K€.

#### **Engagement de garantie vis à vis des sociétés de cautionnement mutuel**

Suivant décision du 20 janvier 1995 prise en application de l'article 14 du décret 84-708 du 24 juillet 1984, le Comité des Etablissements de Crédit a prononcé l'agrément collectif de la Banque Populaire du Sud et des sept sociétés de caution mutuelle suivantes :

- Société de caution mutuelle artisanale du Roussillon
- Société de caution mutuelle immobilière des Pyrénées-Orientales
- Société de caution mutuelle artisanale de l'Ariège
- Société de caution mutuelle immobilière de l'Aude et de l'Ariège
- Société de caution mutuelle artisanale de l'Aude
- Société de caution mutuelle immobilière du Midi
- Société de caution mutuelle artisanale du Midi

Il résulte de cet agrément collectif que la Banque Populaire du Sud garantit la liquidité et la solvabilité des Sociétés de Caution Mutuelle précitées.

Cet engagement étant de nature réglementaire et ne constituant pas un cautionnement en raison notamment de la confusion entre garant et créancier, ne peut recevoir aucune traduction comptable.

Parmi les engagements reçus des établissements de crédits, figurent les garanties reçues des sociétés de cautionnement mutuel pour 809.295 K€. Les fonds propres responsables des S.C.M. s'élèvent à 12 468 K€.



SARL  
**Jacques SERRA ET ASSOCIÉS**

COMMISSAIRE AUX COMPTES

6, Avenue Kennedy

66100 PERPIGNAN

Tél. 04 68 50 41 33 Fax 04 68 57 50 90

SIRET 399 596 697 00016



**RISQUE DE CREDIT**

**Créances Douteuses**

L'identification en encours douteux est effectuée conformément aux dispositions du règlement n° 2002-03 du Comité de la Réglementation Comptable, notamment en cas de créances impayées depuis plus de trois mois, six mois en matière immobilière. Pour les collectivités locales le délai réglementaire de neuf mois a été ramené à six mois.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007, cette identification s'applique aux découverts en application du nouvel article 3 bis du règlement 2002-03 modifié par le règlement 2007-06.

Cette évolution réglementaire ne s'est pas traduite par la constatation de nouvelles dépréciations sur les encours au titre des encours par prélèvement sur capitaux propres, tant sur les découverts que sur les créances déclassées par contagion. En effet, l'obligation réglementaire de déclasser en douteux de ces créances n'a pas eu d'impact sur l'appréciation du risque par la Banque Populaires sur les encours concernés au 31/12/06 et donc dans le bilan d'ouverture 2007

Le déclasser d'une créance en encours douteux entraîne le transfert de l'encours total des créances et engagements sur une même contrepartie, même si l'analyse du risque conduit à ne provisionner que les intérêts enregistrés et non encaissés. Pour ces créances douteuses, les intérêts courus ou échus non perçus sont comptabilisés en appliquant le taux contractuel à la valeur brute mais dépréciés à due concurrence et inscrits en produit net bancaire.

Au sein des créances douteuses, une catégorie spécifique est identifiée, dénommée « créances douteuses compromises », il s'agit des créances pour lesquelles les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte est envisagé. Le classement en douteux compromis intervient nécessairement lors de la déchéance du terme ou lors de la résiliation du contrat de crédit-bail. Il est possible de transférer un encours douteux en compromis au bout d'un délai d'un an mais il ne s'agit pas d'un délai impératif. La règle de la « contagion » ne s'applique pas pour le passage de douteux en douteux compromis. Pour les créances douteuses compromises, les intérêts courus ou échus non encaissés ne sont pas enregistrés.

Les créances, dont le recouvrement est devenu incertain, donnent lieu à la constitution de dépréciations, en déduction de l'actif, destinées à couvrir le risque de perte. Les dépréciations sont calculées après analyse individuelle des dossiers, en tenant compte des garanties et sur la base de l'analyse du risque et des garanties disponibles. Les dépréciations couvrent au minimum les intérêts non encaissés sur encours douteux.

Les dépréciations sont calculées de manière actuarielle sur la base des flux futurs attendus sur chacun des contrats actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine, ce dernier correspondant au taux contractuel. Les dotations et les reprises de dépréciation constatées pour risque de non recouvrement sont enregistrées en «*Coût du risque*» à l'exception des dépréciations relatives aux intérêts sur créances douteuses présentées, comme les intérêts ainsi dépréciés, en «*Intérêts et produits assimilés*».

Les créances passées en perte sur l'exercice ainsi que les récupérations sur créances amorties sont inscrites en «*Coût du risque*» au compte de résultat pour la partie du capital et en «*Intérêts et*

Jacques GERRA ET ASSOCIÉS  
COMMISSAIRE AUX COMPTES  
6, Avenue Kennedy  
66100 PERPIGNAN  
Tél. 04 68 50 41 33 Fax 04 68 67 50 90  
SIRET 399 696 697 00016



*produits assimilés*» pour la partie des intérêts. Les passages en perte ne font l'objet d'aucune procédure systématique.

Pour les crédits aux professionnels de l'immobilier, le déclassement en créances douteuses est opéré opération par opération sur la base de critères prenant en compte les perspectives de sortie, la capacité des associés à apporter des fonds propres ainsi que leur solvabilité. Les intérêts sur créances douteuses sont intégralement dépréciés et le prêt est déprécié en fonction des garanties reçues, du revenu locatif futur, du prix de sortie du projet comparé au marché et de la solvabilité des parties prenantes.

Lorsque le paiement des échéances initiales d'un crédit devenu douteux a repris de manière régulière, celui-ci peut à nouveau être classé dans la catégorie des créances saines

o Créances restructurées

Les créances restructurées dans le cadre de la Loi Neiertz sont les seuls à être restructurés hors condition de marché. Elles sont provisionnées en totalité.

La surcote éventuelle n'est pas enregistrée.

Lorsque la créance ayant fait l'objet d'une première restructuration présente à nouveau une échéance impayée, quelles qu'aient été les conditions de la restructuration, la créance est déclassée en créance douteuse.

**SARL**  
**Jacques SERRA ET ASSOCIÉS**  
COMMISSAIRE AUX COMPTES  
6, Avenue Kennedy  
66100 PERPIGNAN  
Tél. 04 68 50 41 33 Fax 04 68 67 50 90  
SIRET 306 896 567 00015



Information sur les encours

Ils ont été répartis selon les critères les plus pertinents pour l'entreprise :

- par types de contreparties (particuliers, entreprises et professionnels, administrations ...)

**REPARTITION DES ENCOURS PAR TYPE DE CONTREPARTIES**

|                                      | Encours total clientèle | Dont encours compromis |            | Dont encours douteux |            | Total encours douteux + Compromis |            |             |
|--------------------------------------|-------------------------|------------------------|------------|----------------------|------------|-----------------------------------|------------|-------------|
|                                      |                         | Solde                  | Provisions | Solde                | Provisions | Solde                             | Provisions | Encours net |
| Sociétés non Financières             | 2 801 070               | 114 385                | 90 059     | 118 229              | 45 471     | 232 614                           | 135 530    | 97 084      |
| Entrepreneurs Individuels            | 881 031                 | 34 420                 | 25 040     | 38 298               | 14 175     | 72 718                            | 39 215     | 33 503      |
| Particuliers                         | 3 085 033               | 36 897                 | 29 927     | 39 663               | 12 849     | 76 560                            | 42 776     | 33 784      |
| Soc. d'Assurance et Fonds de Pension | 1 645                   |                        |            |                      |            |                                   |            |             |
| Administrations Publiques            | 113 151                 |                        |            | 5 616                | 1 673      | 5 616                             | 1 673      | 3 943       |
| Administrations Privées              | 43 400                  | 350                    | 306        | 360                  | 165        | 710                               | 471        | 239         |
| Non Ventilé                          | 85 967                  |                        |            |                      |            |                                   |            |             |
|                                      | 7 011 297               | 186 052                | 145 332    | 202 166              | 74 333     | 388 218                           | 219 665    | 168 553     |



**SARL**  
**Jacques SERRA ET ASSOCIÉS**  
 COMMISSAIRE AUX COMPTES  
 6, Avenue Kennedy  
 66100 PERPIGNAN  
 Tél. 04 68 50 41 33 Fax 04 68 67 50 90  
 SIRET 339 696 507 00016

*[Handwritten signature]*



### Information sur les provisions dotations reprises

|                          | <b>Encours douteux<br/>&amp; compromis</b> |
|--------------------------|--------------------------------------------|
| Provisions à l'ouverture | 202.130                                    |
| Dotations                | 100.257                                    |
| Reprises                 | 82.731                                     |
| Provisions à la clôture  | 219.666                                    |

### Information sur le coût du risque

|                                     | <b>CHARGES</b> | <b>PRODUITS</b> |
|-------------------------------------|----------------|-----------------|
| Provisions pour créances douteuses  | 99.563         | 82.122          |
| Provisions pour risques et charges  |                |                 |
| Opérations bilan                    | 2              | 0               |
| Opérations hors bilan               | 1.752          | 2.281           |
| Pertes sur créances irrécouvrables  |                |                 |
| Couvertes par des provisions        | 10.107         |                 |
| Non couvertes par des provisions    | 678            |                 |
| Récupérations sur créances amorties |                | 171             |
| <b>TOTAL</b>                        | <b>112.102</b> | <b>84.574</b>   |
| <b>TOTAL NET</b>                    | <b>27.528</b>  |                 |

SARL  
**Jacques SERRA ET ASSOCIÉS**  
COMMISSAIRE AUX COMPTES  
6, Avenue Kennedy  
66100 PERPIGNAN  
Tél. 04 68 50 41 33 Fax 04 68 67 50 90  
SIRET 399 598 567 00010



## NOTE 4

### VENTILATION DES CREANCES ET DES DETTES SUIVANT LEUR DUREE RESTANT A COURIR

| ACTIF                                      | DUREE RESTANT A COURIR |           |                 |                |             |         | TOTAL     |
|--------------------------------------------|------------------------|-----------|-----------------|----------------|-------------|---------|-----------|
|                                            | à vue                  | <=3 mois  | 3 mois <D<=1 an | 1 an <D<=5 ans | non ventilé |         |           |
|                                            |                        |           |                 |                | > 5 ans     |         |           |
| Créances sur établissements de crédit      | 375.217                | 1.103.328 | 126             | 492            | 56          | 14.076  | 1.493.295 |
| Créances sur la clientèle                  | 398.689                | 299.117   | 591.909         | 2.296.868      | 3.214.749   | 209.967 | 7.011.299 |
| Obligations et autres titres à revenu fixe | 9.907                  | 652.964   | 25.000          |                | 1.000       |         | 688.871   |
|                                            |                        |           |                 |                |             |         |           |
| PASSIF                                     | DUREE RESTANT A COURIR |           |                 |                |             |         | TOTAL     |
|                                            | à vue                  | <=3 mois  | 3 mois <D<=1 an | 1 an <D<=5 ans | non ventilé |         |           |
|                                            |                        |           |                 |                | > 5 ans     |         |           |
| Dettes sur établissements de crédit        | 27.857                 | 420.135   | 412.900         | 735.000        | 444.000     | 0       | 2.039.892 |
| Dettes sur la clientèle                    | 3.011.557              | 1.099.129 | 185.726         | 467.450        | 160.593     | 0       | 4.924.455 |
| Dettes représentées par un titre           | 0                      | 1.432.614 | 134.149         | 25.164         | 650         |         | 1.592.577 |
| Dettes rattachées                          | 0                      | 0         | 0               | 0              | 0           | 91.684  | 91.684    |

## NOTE 5

### CREANCES ELIGIBLES AU REFINANCEMENT DE LA BANQUE DE FRANCE

Au 31 décembre 2008, les créances éligibles au refinancement de la Banque de France s'élevaient à 320,05 millions d'euros. Elles étaient constituées de papier privé sur des entreprises ~~es~~ et 4+.

**Jacques SERRA ET ASSOCIÉS**

COMMISSAIRE AUX COMPTES

6, Avenue Kennedy

66100 PERPIGNAN

Tél. 04 68 50 41 33 Fax 04 68 67 50 90

SIRET 365 699 697 00016



## **OPERATIONS SUR TITRES**

Les portefeuilles de titres de transaction, de placement, d'investissement et d'activité de portefeuille suivent les règles d'évaluation du règlement 90-01 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière modifié par les règlements CRC 2005-01, CRC 2008-07 et CRC 2008-17. Lorsque des titres à revenu fixe présentent un risque de contrepartie, une dépréciation est enregistrée en « Coût du risque ».

Les dotations et reprises pour dépréciation (hors risque de contrepartie) et les plus ou moins-values de cession de titres de placement sont portées au poste du compte de résultat "Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés ». En cas de cession de titre à revenu fixe, les reprises de dépréciation constituée au titre du risque de contrepartie figurent également dans ce poste.

## **CONSTITUTION DU PORTEFEUILLE TITRES**

### **I - TITRES DE PARTICIPATION**

Ces titres qualifiés d'immobilisations financières, dont la possession durable est estimée utile à l'activité, sont comptabilisés à leur coût d'acquisition frais inclus. A l'arrêté des comptes, ils sont estimés à leur valeur d'utilité déterminée de manière individuelle.

Les moins values latentes font l'objet d'une provision pour dépréciation. Les plus ou moins values de cession et les dotations et reprises de provisions sont inscrites en poste « gains ou pertes sur actifs immobilisés ». Les intérêts et dividendes sont comptabilisés au fur et à mesure de leur encaissement.

La valeur d'utilité du titre BFBP est déterminée à partir de son actif net réévalué qui intègre le fonds fédéral de solidarité et la valorisation (sur la base de la valeur d'utilité) du portefeuille-titres. La BFBP détient des participations, notamment dans le groupe Natixis détenu à 35.7782 %, le groupe Foncia, détenu à 97% et spécialisé dans l'activité de gestion immobilière (transaction, administration de biens...), dans des groupes bancaires en Europe de l'est (VBI et DZ Bank) et en Afrique sub-saharienne (BICEC et BCI). Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2008, suite au rachat par le Groupe Banque Populaire de banques régionales à HSBC, la BFBP détient à 100% la Société Marseillaise de Crédit et à 49% Banque Chaix, Banque Dupuy, de Parseval, Banque Marze, Banque Pelletier, Banque de Savoie et Crédit Commercial du Sud-ouest, le reste du capital étant détenu par les Banques Populaires régionales de rattachement.

**SARL  
Jacques SERRA ET ASSOCIÉS**

COMMISSAIRE AUX COMPTES  
6, Avenue Kennedy

66100 PERPIGNAN

Tél. 04 68 50 41 33 Fax 04 68 67 50 90

SIRET 598 598 597 00015



Le portefeuille de titres de participation de la Banque a une valeur comptable nette de 412.928 K€, il est constitué pour :

| RELEVÉ DES PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES ET TITRES DE PARTICIPATION | CAPITAL SOCIAL | % DU CAPITAL DETENU | VALEUR BRUTE COMPTABLE |                | PROVISIONS     |           |            | VALEUR NETTE COMPTABLE |                |
|------------------------------------------------------------------------|----------------|---------------------|------------------------|----------------|----------------|-----------|------------|------------------------|----------------|
|                                                                        |                |                     | DEBUT EXERCICE         | FIN EXERCICE   | DEBUT EXERCICE | DOTAT.    | REPRISES   | FIN EXERCICE           | DEBUT EXERCICE |
| <b><u>NOMS ET SIEGES</u></b>                                           |                |                     |                        |                |                |           |            |                        |                |
| <b><u>PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES</u></b>                         |                |                     |                        |                |                |           |            |                        |                |
| <b><u>TITRES DE PARTICIPATION</u></b>                                  |                |                     |                        |                |                |           |            |                        |                |
| B.F.B.P.                                                               | 1.541.622      | 4,09                | 210.164                | 275.444        | 0              |           | 0          | 210.164                | 275.444        |
| Banque MARZE                                                           | 6.100          | 51,00               |                        | 25.235         |                |           |            |                        | 25.235         |
| Banque DUPUY, de PARSEVAL                                              | 10.000         | 51,00               |                        | 84.323         |                |           |            |                        | 84.323         |
| Gie I-bp                                                               | 24.699         | 1,26                |                        | 310            |                |           |            |                        | 310            |
| i-BP                                                                   | 73.482         | 5,32                | 5 039                  | 5 039          | 0              |           | 0          | 5 039                  | 5 039          |
| SPRING RAIN                                                            | 44.700         | 2,00                | 894                    | 894            | 0              |           | 0          | 894                    | 894            |
| SAS FINANCIERE PARTICIPATION                                           | 4.000          | 100,00              | 4 000                  | 4 000          | 0              |           | 0          | 4 000                  | 4 000          |
| BP DEVELOPPEMENT                                                       | 396.664        | 2,20                | 8.531                  | 12.113         | 0              |           | 0          | 8.531                  | 12.113         |
| C.R.C.M.M                                                              | 15.148         | 24,50               | 3 764                  | 3 764          | 0              |           | 0          | 3 764                  | 3 764          |
| DIVERS                                                                 |                |                     | 1.329                  | 1.921          | 355            | 13        | 253        | 974                    | 1.806          |
| <b>TOTAL</b>                                                           |                |                     | <b>233.722</b>         | <b>413.043</b> | <b>355</b>     | <b>13</b> | <b>253</b> | <b>233.266</b>         | <b>412.928</b> |

Les principaux mouvements de l'exercice ont été les suivants :

- Acquisition de 51% du capital des banques Marze et Dupuy de Parseval ( respectivement 25.235 K€ et 84.323 K€ )
- Augmentation de notre participation dans le capital de la BFBP pour financer l'acquisition des sept Banques Régionales détenues par HSBC pour 52.695K€



**JACQUES SERRA ET ASSOCIÉS**  
COMMISSAIRE AUX COMPTEES

6, Avenue Kennedy

66100 PERPIGNAN

Tél. 04 68 50 41 33 Fax 04 68 67 80 26

SIRET 589 689 689 00016

29.964 K€ soit 15.000 K€ BMTN Banque Populaire Metz

• Montant des titres d'investissement :

SARL

Jacques SERRA ET ASSOCIÉS

COMMISSAIRE AUX COMPTEES

6, Avenue Kennedy

66100 PERPIGNAN

Tél. 04 68 50 41 33 Fax 04 68 67 80 26

SIRET 589 689 689 00016



10.000 K€ BMTN Banque Populaire Nice  
4.964 K€ Autres BMTN Natixis

Les plus values latentes sur ces titres s'élèvent à 203 K€

- Montant des titres de placement non cotés : 3.002 K€ dont  
2.135 K€ TSDI BFBP  
93 K€ de TSR BFBP  
21 K€ d'actions diverses  
753 K€ de parts d'OPCVM
- Montant des titres de placement cotés : 649.038 K€ soit  
38 K€ d'actions Irigano  
649.000 K€ de Covered Bonds  
dont 490.000 K€ prêtés à la BFBP

Remarques : - La Banque Populaire ne défie aucun titre de transaction en date d'arrêté et n'en a pas détenu en cours d'exercice.

### III - OPERATIONS AVEC LES PARTIES AVEC LESQUELLES EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

Les opérations significatives traitées avec la Banque Fédérale des Banques Populaires, Natixis, le CRCMM, Marze et Dupuy de Parseval sont :

- des opérations de trésorerie à vue pour un encours à la clôture de : 373.875 K€ avec la Banque Fédérale des Banques Populaires
- des opérations de prêts pour un encours à la clôture de : 236.000 K€ à la banque Dupuy de Parseval  
550.000 K€ à la Banque Fédérale des Banques Populaires
- des opérations d'émission de TCN pour un encours à la clôture de : 807.000 K€ à la Banque Fédérale des Banques Populaires
- des opérations d'emprunts pour un encours à la clôture de : 562.000 K€ avec la Banque Fédérale des Banques Populaires  
13.700 K€ avec Natixis ( émission BMTN )  
5.800 K€ avec CRCMM  
10.000 K€ avec Marze
- des opérations sur instruments de taux d'intérêts (détaillées dans la note n° 15).

**SARL**  
**Jacques SERRA ET ASSOCIÉS**  
COMMISSAIRE AUX COMPTES  
6, Avenue Kennedy  
66100 PERPIGNAN  
Tél. 04 68 50 41 33 Fax 04 68 67 50 90  
SIRET 309 606 807 00016

# NOTE 7

## ETATS DES MOUVEMENTS SUR LES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

| MOUVEMENTS SUR LES IMMOBILISATIONS   | VALEUR BRUTE COMPABLE 2007 | ACQUISITIONS  | CESSIONS     | VALEUR BRUTE COMPABLE 2008 | AMORTISSEMENTS |                | PROVISIONS |          | CUMUL PROV ET AMORT. 2008 | VALEUR NETTE 2008 |       |
|--------------------------------------|----------------------------|---------------|--------------|----------------------------|----------------|----------------|------------|----------|---------------------------|-------------------|-------|
|                                      |                            |               |              |                            | DOT.           | CUMUL          | REPR.      | DOT.     |                           |                   | CUMUL |
|                                      |                            |               |              |                            |                |                |            |          |                           |                   |       |
| <u>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</u> |                            |               |              |                            |                |                |            |          |                           |                   |       |
| VALEUR D'ACHAT DES FDS COMMX         | 3.676                      | 783           |              | 4.459                      | 90             | 2.691          | 0          | 0        | 2.691                     | 1.768             |       |
| AUTRES                               | 3.380                      | 44            |              | 3.424                      | 258            | 3.229          | 0          | 0        | 3.229                     | 195               |       |
| <b>TOTAL</b>                         | <b>7.056</b>               | <b>827</b>    |              | <b>7.883</b>               | <b>348</b>     | <b>5.920</b>   | <b>0</b>   | <b>0</b> | <b>5.920</b>              | <b>1.963</b>      |       |
| <u>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</u>   |                            |               |              |                            |                |                |            |          |                           |                   |       |
| <u>EXPLOITATION</u>                  |                            |               |              |                            |                |                |            |          |                           |                   |       |
| TERRAINS                             | 4.378                      | 77            | 186          | 4.269                      |                |                |            |          | 0                         | 4.269             |       |
| FONDACTIONS OSSATURES                | 16.481                     | 1.853         |              | 18.334                     | 553            | 5.735          |            |          | 5.735                     | 12.599            |       |
| FACADES, COUVERT, ETANCHEITE         | 7.215                      | 513           |              | 7.728                      | 339            | 3.468          |            |          | 3.468                     | 4.260             |       |
| EQUIPEMENTS TECHNIQUES               | 19.448                     | 1.327         |              | 20.685                     | 1.447          | 11.687         |            |          | 11.687                    | 8.998             |       |
| AMENAGEMENTS INTERIEURS              | 79.847                     | 7.820         | 14           | 87.653                     | 6.795          | 51.888         |            |          | 51.888                    | 35.765            |       |
| AUTRES                               | 73.647                     | 11.066        | 5.133        | 79.580                     | 8.086          | 47.934         |            |          | 47.934                    | 31.646            |       |
| <u>HORS EXPLOITATION</u>             |                            |               |              |                            |                |                |            |          |                           |                   |       |
| TERRAINS                             | 450                        | 331           |              | 450                        |                |                |            |          | 0                         | 450               |       |
| FONDACTIONS OSSATURES                | 715                        |               |              | 715                        | 19             | 312            |            |          | 312                       | 403               |       |
| FACADES, COUVERT, ETANCHEITE         | 228                        |               |              | 228                        | 9              | 133            |            |          | 133                       | 95                |       |
| EQUIPEMENTS TECHNIQUES               | 79                         |               |              | 79                         |                | 79             |            |          | 79                        | 0                 |       |
| AMENAGEMENTS INTERIEURS              | 150                        | 14            |              | 164                        | 7              | 113            |            |          | 113                       | 51                |       |
| AUTRES                               | 10                         |               |              | 10                         |                |                |            |          | 0                         | 2                 |       |
| <b>TOTAL</b>                         | <b>202.648</b>             | <b>22.580</b> | <b>5.333</b> | <b>219.895</b>             | <b>17.255</b>  | <b>111.689</b> | <b>0</b>   | <b>0</b> | <b>121.351</b>            | <b>98.544</b>     |       |

Le crédit bail immobilier du Centre Administratif et Technique de Saint-Estève a expiré le 30/06/04. La valeur résiduelle s'élève à 152.912. Le coût de cette construction s'est élevé à 10.555 K€. La valeur fiscale de son terrain est de 174 K€, et a subi l'I.S. durant l'exercice 2004.

**JACQUES SERRA ET ASSOCIÉS**  
 COMMISSAIRE AUX COMPTES  
 6, Avenue Kennedy  
**66100 PERPIGNAN**  
 Tél. 04 68 50 41 33 Fax 04 68 67 60 15  
 SIRET 389 688 687 00015



**COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS**

|                                                  | MONTANT<br>N   | MONTANT<br>N-1 |
|--------------------------------------------------|----------------|----------------|
| DEBITEURS DIVERS                                 | 46.435         | 36.741         |
| • dont dépôts mécanismes de garantie de la place | 3.679          | 3.801          |
| • dont gestion collective TDI Codevi             | 0              | 18.934         |
| • dont primes sur instruments conditionnels      | 201            | 174            |
| COMPTES DE STOCKS ET EMPLOIS DIVERS              | 199            | 207            |
| Sous total autres actifs                         | 46.634         | 36.948         |
| COMPTES DE REGULARISATION                        | 122.455        | 100.553        |
| • comptes d'encaissement                         | 13.354         | 7.292          |
| • autres comptes de régularisation               | 109.100        | 93.265         |
| ▪ dont charges payées d'avance                   | 3.651          | 2.582          |
| ▪ dont Prime Epargne Logt financée d'avance      | 21.155         | 22.679         |
| ▪ dont produits à recevoir                       | 30.309         | 25.594         |
| <i>Sous total</i>                                | <b>169.089</b> | <b>137.501</b> |
| CREANCES DOUTEUSES NETTES                        | 168.552        | 145.990        |
| CREANCES RATTACHEES                              | 58.333         | 42.820         |
| • opérations de trésorerie                       | 3.636          | 1.806          |
| • opérations de clientèle                        | 46.999         | 40.576         |
| • opérations de titres                           | 7.698          | 438            |
| <b>TOTAL</b>                                     | <b>395.974</b> | <b>326.311</b> |

SARL  
**Jacques SERRA ET ASSOCIÉS**  
 COMMISSAIRE AUX COMPTES  
 6, Avenue Kennedy  
 66100 PERPIGNAN  
 Tél. 04 68 50 41 33 Fax 04 68 87 50 90  
 SIRET 399 595 827 00016



## NOTE 9

### PROVISIONS AFFECTANT LES COMPTES D'ACTIF

| PROVISIONS POUR DEPRECIATION              | N              | N-1            |
|-------------------------------------------|----------------|----------------|
| PROVISIONS SUR CREANCES AVEC LA CLIENTELE | 219.666        | 202.130        |
| PROVISIONS SUR TITRES                     | 213            | 436            |
| <b>TOTAL</b>                              | <b>219.879</b> | <b>202.566</b> |

## NOTE 10

### DETTES SUBORDONNEES

Ces postes regroupent notamment les emprunts obligataires ainsi que les prêts sur titres subordonnés émis par la Banque Fédérale des Banques Populaires.

Les frais d'émission sont pris en charge dans la totalité de l'exercice.

Les primes d'émission et de remboursement sont étalées sur la durée de la vie de l'emprunt par fractions égales.

Les intérêts courus à verser relatif à ces dettes sont portés en compte de dettes rattachées en contrepartie de comptes de résultat.

Au 31-12-08 le montant des emprunts subordonnés est de 42.245 K€.

**SARL**  
**Jacques SERRA ET ASSOCIÉS**  
COMMISSAIRE AUX COMPTES  
8, Avenue Kennedy  
66100 PERPIGNAN  
Tél. 04 68 50 41 33 Fax 04 68 57 50 50  
SIRET 598 598 897 00012



**COMPTES DE REGULARISATION ET DETAIL DES AUTRES PASSIFS****DETAIL DES COMPTES DE REGULARISATION PASSIF ET AUTRES PASSIFS**

| <b>COMPTES DE REGULARISATION (PASSIF)</b>                | <b>MONTANT<br/>N</b> | <b>MONTANT<br/>N-1</b> |
|----------------------------------------------------------|----------------------|------------------------|
| INSTRUMENTS CONDITIONNELS VENDUS                         | 20                   | 31                     |
| COMPTES D' ENCAISSEMENT ET CREDITEURS DIVERS             | 144.409              | 92.537                 |
| SIEGE ET SUCCURSALLES                                    | 28                   | 6                      |
| PRODUITS CONSTATES D' AVANCE                             | 38.603               | 33.367                 |
| CHARGES A PAYER                                          | 23.017               | 21.379                 |
| AUTRES COMPTES DE REGULARISATION ET CREDITEURS<br>DIVERS | 40.782               | 157.090                |
| <b>SOUS/TOTAL</b>                                        | <b>246.859</b>       | <b>304.410</b>         |
| DETTES RATTACHEES                                        | 91.680               | 84.932                 |
| ▪ dont opérations de trésorerie                          | 20.759               | 10.948                 |
| ▪ dont opérations de clientèle                           | 61.446               | 73.020                 |
| ▪ dont opérations sur titres                             | 9.475                | 964                    |
| <b>TOTAL</b>                                             | <b>338.359</b>       | <b>389.342</b>         |

**SARL**  
**Jacques SERRA ET ASSOCIÉS**  
COMMISSAIRE AUX COMPTES  
6, Avenue Kennedy  
66100 PERPIGNAN  
Tél. 04 68 50 41 33 Fax 04 68 67 50 90  
SIRET 389 698 897 00016



*Handwritten signatures and initials in the bottom left corner.*

**VENTILATION DES CAPITAUX PROPRES**

| <b>DETAIL DES CAPITAUX PROPRES</b>        | <b>N</b>       | <b>N-1</b>     |
|-------------------------------------------|----------------|----------------|
| CAPITAL SOCIAL DETENU PAR LES SOCIETAIRES | 173.521        | 122.521        |
| CERTIFICATS COOPERATIFS D'INVESTISSEMENT  | 43.380         | 30.630         |
| RESERVE LEGALE                            | 16.104         | 16.104         |
| AUTRES RESERVES                           | 221.802        | 193.915        |
| RESERVE D' INVESTISSEMENT                 | 9.137          | 7.458          |
| PRIME EMISSION C.C.I.                     | 189.499        | 189.499        |
| PRIME DE FUSION                           | 171.776        | 171.776        |
| ECARTS DE REEVALUATION                    | 28             | 28             |
| PROVISIONS REGLEMENTEES                   | 7.638          | 7.347          |
| REPORT A NOUVEAU                          |                | - 18.338       |
| <b>SOUS TOTAL</b>                         | <b>832.885</b> | <b>720.940</b> |
| RESULTAT DE L'EXERCICE                    | 52.717         | 56.015         |
| <b>TOTAL CAPITAUX PROPRES HORS FRBG</b>   | <b>885.602</b> | <b>776.955</b> |
| <b>F.R.B.G. Groupe</b>                    | <b>50.085</b>  | <b>44.458</b>  |
| <b>F.R.B.G. Banque</b>                    | <b>58.365</b>  | <b>53.372</b>  |
| <b>TOTAL CAPITAUX PROPRES AVEC FRBG</b>   | <b>994.052</b> | <b>874.785</b> |

En 2008, la Banque Populaire du Sud a augmenté son capital de 63.750 K€ , par l'émission de parts sociales à hauteur de 51.000 K€ et par l'émission de C.C.I. (Certificats Coopératifs d'Investissement) à hauteur de 12.750 K€

L'émission de Certificats Coopératifs d'Investissement (CCI) nominatifs a été faite en application des articles 19 sexdecies à 19 duo vices de la loi n° 47.1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.

Les CCI ont été exclusivement souscrits et libérés par Natixis détenue à parité par le Groupe Banque Populaire et le Groupe Caisse d'Epargne.

Les titulaires de CCI disposent d'un droit sur l'actif net dans la proportion du capital qu'ils représentent. Selon les termes du protocole signé le 6 juin 2006 entre les deux Groupes, les CCI détenus par Natixis représentent 20% du capital social de la banque. Lors des nouvelles augmentations de capital par émission de parts sociales, cette proportion sera maintenue par l'émission au nominal dans le même temps de nouveaux CCI souscrits par Natixis.

Les CCI sont des valeurs mobilières représentatives d'une part du capital de la banque, émises pour la durée de la banque et dépourvues de droit de vote. Les CCI ne peuvent représenter plus de la moitié du capital social atteint à la clôture de l'exercice précédent. Ils sont librement négociables, toutefois la cession des CCI devra être agréée préalablement par le Conseil d'administration de la Banque Populaire.

SARL  
Jacques SERRA ET ASSOCIES

COMMISSAIRE AUX COMPTES

6, Avenue Kennedy

66100 PERPIGNAN

Tél. 04 68 50 41 33 Fax 04 68 57 50 80

SIRET 399 598 897 0004



Le taux de rémunération des CCI doit être au moins égal à celui versé aux parts sociales. Il est décidé par l'assemblée générale en fonction des résultats de l'exercice. Son paiement, pour tout ou partie, peut être fait en numéraire ou en CCI.

Le capital social, stipulé variable, s'élevait à 173.520.810,00 Euros au 31/12/08. Il était détenu en partie par la SAS Sociétariat BPS pour un montant de 23.321.100,00€.

A cette même date, il était constitué de 115.680.540 parts de 1,50 Euros.

## NOTE 13

### VENTILATIONS DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

| NATURE DE LA PROVISION                | N             | N-1           |
|---------------------------------------|---------------|---------------|
| PROVISIONS ENGAGEMENTS PAR SIGNATURES | 1.531         | 2.596         |
| PROVISIONS POUR LITIGES               | 8.113         | 5.367         |
| PROVISIONS POUR IMPOTS                | 2.095         | 2.068         |
| PROVISIONS PASSIF SOCIAL              | 51.018        | 51.730        |
| PROVISION EPARGNE LOGEMENT            | 8.958         | 12.312        |
| AUTRES PROVISIONS                     | 3.040         | 1.768         |
| <b>TOTAL</b>                          | <b>74.755</b> | <b>75.841</b> |

SARL  
Jacques SERRA ET ASSOCIÉS  
COMMISSAIRE AUX COMPTES  
6, Avenue Kennedy  
66100 PERPIGNAN  
Tél. 04 68 60 41 33 Fax 04 68 67 60 90  
SIRET 399 899 667 20016



**ENGAGEMENTS HORS-BILAN DONNES ET RECUS**  
**NE FIGURANT PAS AU « BILAN PUBLIABLE »**

• **OPERATIONS A TERME EN DEVISES SUR MARCHÉ DE GRÉ A GRÉ FIGURANT AU HORS BILAN**

Les résultats sur opérations de change sont déterminés conformément au règlement 89-01 du Comité de la Réglementation Bancaire ( modifié par les règlements 90-01 et 95-04 ). Les créances, les dettes et les engagements hors bilan libellés en devises sont évalués au cours de change à la clôture de l'exercice. Les produits ou charges payés ou perçus sont enregistrés au cours du jour de la transaction. La Banque Populaire du Sud ne supporte pas de risque de change significatif.

|                                            |          |
|--------------------------------------------|----------|
| ▪ Euros à recevoir contre devises à livrer | 4.489 K€ |
| ▪ Devises à recevoir contre euros à livrer | 4.489 K€ |
| ▪ Report/Déport                            |          |

• **GARANTIES RECUES DE LA CLIENTELE :** **64.498 K€**

**ENGAGEMENTS DE LA BANQUE DONNAT LIEU A MISE EN GARANTIE D'ACTIFS**

Dans le cadre des dispositions prises par l'Etat pour faciliter le financement de l'économie, la Banque Populaire a bénéficié d'un emprunt de la SFEF pour un montant de 31.3 K€, emprunt garanti par un nantissement de portefeuille de créances résultant de prêts dont l'objet est l'équipement des entreprises. Au 31 décembre 2008, le montant du portefeuille de créances nanties au profit de la SFEF s'élève à 48.208 K€ .

Au titre des mobilisations auprès de la Caisse de Refinancement de l'Habitat (CRH), la Banque Populaire a nanti un portefeuille de créances résultant de prêts acquéreurs au logement garantis, soit par une hypothèque de premier rang, soit par une sûreté immobilière conférant une garantie équivalente. Au 31 décembre 2008, le montant du portefeuille de créances nanties au profit de la CRH s'élève à 104,4 K€.

Au titre de l'émission de covered bonds par BP covered bonds, structure dédiée créée en 2007 destinée à réaliser des opérations de refinancement de crédits immobiliers pour le compte des banques du Groupe Banque Populaire, la Banque Populaire a nanti un portefeuille de créances résultant de prêts acquéreurs au logement de grande qualité et assortis de solides sûretés parmi lesquelles l'hypothèque, le privilège de prêteurs de deniers et la garantie des sociétés de caution mutuelle. Au 31 décembre 2008, le montant du portefeuille de créances nanties au profit de BP covered bonds s'élève à 946.414 K€.

SARL  
Jacques SERRA ET ASSOCIÉS  
COMMISSAIRE AUX COMPTES  
6, Avenue Kennedy  
66100 PERPIGNAN  
Tél. 04 68 60 41 33 Fax 04 68 67 58 96  
SIRET 888 888 887 88818



*[Signature]*  
21/17



**RISQUE DE TAUX ET RISQUE DE CHANGE**

**Risque de taux**

La Banque Populaire du Sud réalise des opérations d'échange de conditions d'intérêts (SWAPS) et achète des garanties de taux (CAPS et FLOORS) essentiellement dans le cadre de la couverture globale du risque de taux. En cas de défaillance de la contrepartie, le risque de la Banque ne porte pas sur la valeur nominale du dérivé mais sur le coût potentiel de remplacement du flux de trésorerie sur les contrats faisant apparaître un gain.

Un Comité de Gestion de Bilan analyse diverses hypothèses d'évolution de taux afin de fixer et d'ajuster périodiquement les objectifs de réduction de l'exposition de la Banque au risque de taux.

Il est rendu compte au Conseil d'Administration des actions ainsi déterminées et de leur suivi. Les risques encourus sur ces opérations font l'objet d'un système de mesures de résultats et des positions, de surveillance et de contrôle. Des limites ont été déterminées par le Comité de Gestion de Bilan et présentées au Conseil d'Administration.

Les contreparties de la B.P.S. pour ces opérations sont soit Natixis, soit Calyon soit les clients de la BPS. Après pondération l'équivalent risque des contrats calculé sur la base du nominal total et multiplié par les facteurs de majoration (« add ons ») dépendants de la durée résiduelle s'élève à 328 K€.

▪ **Instruments fermes de taux**

Les contrats sont enregistrés en hors-bilan pour leur valeur nominale.

En application des règlements 90-15 et 92-04 du CRBF, les contrats d'échange de taux et assimilés (accords de taux futurs, garantie de taux plancher et plafond) sont classés selon le critère de l'intention initiale dans les catégories suivantes :

- micro-couverture (couverture affectée)
- macro-couverture (gestion globale de bilan)
- positions spéculatives
- gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction

Les deux premières catégories sont assimilées, au niveau du compte de résultat, à des opérations de prêts ou d'emprunts et les montants perçus ou payés sont incorporés prorata temporis dans le compte de résultat.

La BPS n'a pas d'opérations relatives aux 2 dernières catégories.

Les charges et produits d'instruments utilisés à titre de couverture d'un élément ou d'un ensemble d'éléments homogènes sont enregistrés en résultat de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts. Les éléments de résultat de l'instrument de couverture sont comptabilisés dans le même poste que les produits et charges sur les éléments couverts en "intérêts et produits assimilés". Le poste "gains ou pertes sur opérations de portefeuille de négociation" est utilisé lorsque les éléments couverts sont inclus dans le portefeuille de négociation.

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet de couvrir et de gérer un risque global de taux sont enregistrés prorata temporis en compte de résultat au poste "intérêts et produits assimilés".



Les soultes constatées lors de la résiliation ou l'assignation de contrats d'échange de taux sont rapportées immédiatement en compte de résultat. Si les montants sont significatifs, elles sont étalées prorata temporis sur la durée résiduelle du nouveau contrat en cas de remplacement ou sur la durée résiduelle de l'ancien contrat en cas de non remplacement.

▪ **Instruments conditionnels**

Le montant notionnel de l'instrument sous-jacent sur lequel porte l'option ou le contrat à terme est enregistré en distinguant les contrats de couverture des contrats négociés dans le cadre d'opérations de marché.

Pour les opérations sur options de taux, de change ou sur actions, les primes payées ou encaissées sont enregistrées en compte d'attente. A la clôture de l'exercice, ces options font l'objet d'une valorisation portée en compte de résultat dans le cas de produits cotés sur un marché organisé ou assimilé.

Lors de la revente, du rachat, de l'exercice ou à l'expiration, les primes sont enregistrées immédiatement en compte de résultat.

Pour les opérations de couverture, les produits et charges sont rapportés de manière symétrique à ceux afférents à l'élément couvert. Les instruments conditionnels vendeurs ne sont pas éligibles au classement en macro-couverture.

|                         |             |  | UN AN ET MOINS | DE 1 AN A CINQ ANS | PLUS DE 5 ANS  |
|-------------------------|-------------|--|----------------|--------------------|----------------|
| <b><u>SWAPS</u></b>     |             |  |                |                    |                |
| <b>MACRO COUVERTURE</b> |             |  |                |                    |                |
| Prêteur taux fixe       | Natixis     |  | 355.000        |                    |                |
| Emprunteur taux fixe    | Natixis     |  | 80.000         | 710.000            |                |
| Prêteur taux fixe       | Calyon      |  | 35.000         |                    |                |
| Emprunteur taux fixe    | Calyon      |  |                | 35.000             |                |
| <b>MICRO COUVERTURE</b> |             |  |                |                    |                |
| Prêteur taux fixe       | Natixis     |  | 23.893         | 15.014             | 81.265         |
| Emprunteur taux fixe    | Calyon      |  |                |                    | 25.000         |
| Emprunteur taux fixe    | Natixis     |  |                |                    | 3.049          |
| Emprunteur taux fixe    | Clients     |  | 1.250          |                    |                |
| Couverture PEP ACTION   | Natixis     |  | 35.331         | 81.853             | 8.500          |
| <b><u>CAPS</u></b>      |             |  |                |                    |                |
| <b>MACRO COUVERTURE</b> |             |  |                |                    |                |
| Achat                   | Natixis     |  | 265.000        |                    |                |
|                         | Calyon      |  | 15.000         |                    |                |
| <b>MICRO COUVERTURE</b> |             |  |                |                    |                |
| Achat                   | Natixis     |  |                | 261                | 599            |
| Vente                   | Clients     |  |                | 261                | 599            |
| <b>TOTAL</b>            | <b>SARL</b> |  | <b>810.474</b> | <b>842.389</b>     | <b>119.012</b> |



### Risque de change

Les opérations en devises de la clientèle sont systématiquement adossées auprès de Natixis ou de la BRED Banque Populaire. Elles sont comptabilisées au cours de change de la date d'arrêté.

Après pondération l'équivalent risque des contrats calculé sur la base du nominal total et multiplié par les facteurs de majoration (« add ons ») dépendants de la durée résiduelle s'élève à 80 K€.

Elles représentent une contre valeur de 4.521 K€ à l'actif et de 4.521 K€ au passif.

### Risque de marché

La B.P.S. n'est pas assujettie au calcul de l'exigence de fonds propres complémentaires au titre de la C.A.D., en application du règlement 95-02 du 21 juillet 1995.

### Valorisation des instruments dérivés

Contrats de taux : - 29.919 K€

Autres contrats (couverture PEP Actions) : + 17.410 K€.

Tous ces contrats concernent des opérations de couverture.

## NOTE 17

### FIDUCIE

Au 31 décembre 2008, la Banque Populaire n'a conclu aucun contrat de fiducie en application de la loi 2007-211 du 19 février 2007 et de l'avis du CNC 2008-03.

SARL  
Jacques SERRA ET ASSOCIÉS  
COMMISSAIRE AUX COMPTES  
6, Avenue Kennedy  
66100 PERPIGNAN  
Tél. 04 68 50 41 33 Fax 04 68 67 50 90  
SIRET 399 598 897 00015



**COMMISSIONS**

|                            | N              | N-1            |
|----------------------------|----------------|----------------|
| INTERMEDIATION BANCAIRE    | 76.280         | 70.128         |
| ACTIVITES FINANCIERES      | 16.528         | 20.391         |
| MOYENS DE PAIEMENT         | 35.967         | 36.568         |
| ACTIVITES DIVERSES         | 20.303         | 19.442         |
| <b>COMMISSIONS PERCUES</b> | <b>149.078</b> | <b>146.529</b> |
| <b>COMMISSIONS VERSEES</b> | <b>18.205</b>  | <b>18.771</b>  |
| <b>COMMISSIONS NETTES</b>  | <b>130.873</b> | <b>127.758</b> |

Les commissions perçues sont enregistrées au fur et à mesure de l'exécution des prestations.

**NOTE 19****VENTILATION DES FRAIS DE PERSONNEL**

| FRAIS DE PERSONNEL                                                  | N              | N-1            |
|---------------------------------------------------------------------|----------------|----------------|
| SALAIRES ET TRAITEMENTS                                             | 54.254         | 54.316         |
| CHARGES SOCIALES                                                    | 28.529         | 28.356         |
| INTERESSEMENT DES SALARIES                                          | 8.975          | 9.066          |
| PARTICIPATION DES SALARIES                                          | 4.594          | 6.194          |
| IMPOTS, TAXES ET DIVERS ASSIMILES SUR<br>REMUNERATIONS              | 5.368          | 5.733          |
| PROVISIONS NETTES SE RATTACHANT AUX FRAIS DE<br>PERSONNEL et DIVERS | -883           | - 132          |
| <b>TOTAL</b>                                                        | <b>100.837</b> | <b>103.533</b> |

Le volume d'heures acquises et non utilisées par les salariés de la Banque Populaire pour le droit individuel de formation est de 111.418.

**SARL**  
**Jacques SERRA ET ASSOCIÉS**  
 COMMISSAIRE AUX COMPTES  
 6, Avenue Kennedy  
 66100 PERPIGNAN  
 Tél. 04 68 60 41 33 Fax 04 68 67 60 90  
 SIRET 399 698 667 00016





**PASSIFS SOCIAUX**

**1) MODALITES D' ENREGISTREMENT**

Les passifs sociaux sont provisionnés de manière intégrale conformément à la recommandation 2003 R 01 du Conseil National de la Comptabilité.

La provision comptabilisée au bilan correspond :

- À la valeur actuarielle des engagements de retraite et prestations assimilées relatifs au personnel en activité ;
- Minorée de la valeur de marché des actifs venant en couverture des engagements ;
- Minorée ou majorée des écarts actuariels résultant :
  - Des écarts d'expérience liés aux variables démographiques
  - Des évolutions des hypothèses actuarielles (taux d'actualisation, taux de sortie, taux de progression des salaires)
  - Des différences constatées entre le rendement réel et le rendement attendu des plans d'actifs en couverture.

Les principales hypothèses actuarielles retenues au 31 décembre 2008 sont les suivantes :

- Pour le complément de pension bancaire CAR, le taux d'actualisation retenu est de 3,82% et le rendement attendu des actifs en 2008 est de 4,30%
- Pour les indemnités de fin de carrière, le taux d'actualisation retenu est de 3,62% et le taux de rendement attendu de 3,51% ;
- Pour les médailles du travail, le taux d'actualisation est de 3,62% ;
- Pour le Primes de Fidélité, le taux d'actualisation est de 3,62 %

La méthode du corridor est appliquée pour les engagements de retraite et assimilés.

• **Indemnités de fin de carrière :**

La valorisation des indemnités de fin de carrière a été impactée successivement par l'arrêté ministériel du 18 juillet 2005, et par les lois de financement de la Sécurité Sociale de 2007 et de 2008.

Dans le cadre de l'arrêté ministériel du 18 juillet 2005, un accord de branche a été signé en 2005 permettant les départs avant 65 ans à l'initiative un employeur en exonération de charges sociales pour les départs intervenant avant le 31/12/09.

La loi de financement de la sécurité sociale pour 2007 prévoit qu'après le 01/01/2014 les départs volontaires avant 65 ans seront chargés, la mise à la retraite avant 65 ans étant interdite. L'effet financier induit par la loi a eu pour conséquence une augmentation de l'engagement au 31/12/06 non intégrée dans les comptes 2006 la loi ayant été adoptée en fin d'année. Cette revalorisation est qualifiée de changement de régime et son étale sur le montant de l'engagement au 31/12/2006 n'intervient qu'à partir de 2007.

**Jacques SERRA ET ASSOCIÉS**  
COMMISSAIRE AUX COMPTES  
6, Avenue Kennedy  
66100 PERPIGNAN  
Tél. 04 68 50 41 33 Fax 04 68 67 50 90  
SIRET 388 688 887 0001





La loi de financement de la sécurité sociale pour 2008 supprime le dispositif transitoire qui était prévu par la loi de 2007 pour la période entre le 01/01/2010 et le 01/01/2014. La mise à la retraite avant 65 ans avec accord du salarié n'est plus possible à compter du 01/01/2010, s'agissant de départs volontaires avant 65 ans ils seront chargés. Par ailleurs, une nouvelle contribution est mise en place sur les indemnités versées pour les départs avant ou après 65 ans (25% du montant pour celles versées du 11/10/07 au 31/12/08 puis 50% au-delà). Cette revalorisation est qualifiée de changement de régime et son étalement calculé sur le montant de l'engagement au 31/12/2007 est intervenu à partir de l'exercice 2008.

Ces changements de régime font l'objet d'un étalement dans la mesure où ils sont relatifs à des droits non acquis. L'étalement est réalisé de manière linéaire sur la durée résiduelle de vie active moyenne (durée d'acquisition des droits) qui est de 17 années.

- **Pré retraites progressives pluriannuelles**

Les accords de pré-retraite progressives pluriannuelles de la BPS sont signés pour une durée de 5 ans, durant laquelle le collaborateur perçoit 50 % de son salaire ainsi qu'un complément de rémunération de 7,3567 % :

Les derniers collaborateurs concernés par cet accord étant partis en retraite au 31-12-08 cet engagement n'existe plus à cette date.

- **Primes de Fidélité**

➤ Un accord d'entreprise prévoit qu'une prime de fidélité est attribuée aux collaborateurs de la Banque trois ans avant le départ effectif à la retraite. Son montant est fonction du nombre d'années de service effectuées dans le Groupe de Banques Populaires ou de leurs filiales.

Cet engagement a été calculé en prenant en compte un taux d'actualisation de 3,62 % et s'établit à 1.760 K€, charges sociales comprises, au 31/12/2008.

- **Mutuelle**

En IAS 19 et en C.N.C., la charge des passifs sociaux s'étend aux obligations implicites prises par la Banque de financer les mutuelles santé en cas de déficits de celles-ci.

L'engagement ne concerne que la population retraitée, et donc indirectement la population des actifs en tant que futurs retraités.

Les principales hypothèses actuarielles ayant permis de déterminer cet engagement sont les suivantes:

- Age de départ à la retraite : 60 ans jusqu'en 2011 ; 61 ans jusqu'en 2021 ; 62 ans jusqu'en 2032 ; 63 ans après 2034
- Taux d'inflation retenu : 2,00 % par an
- Taux d'actualisation : taux des O.A.T. à 30 ans soit 3,74 %

Au 31/12/05 le personnel de la BPS était couvert par 2 mutuelles. Une de ces 2 mutuelles était interne à la banque ceci avait donné lieu à la constitution d'une provision. Au 31/12/06 un seul organisme couvrait l'ensemble des collaborateurs, d'autre part le régime retraités a été cantonné.

La méthode de calcul de l'engagement a donc été modifiée suite au changement du régime acté le 23 juin 2006. Le nouveau dispositif prévoit l'attribution d'une subvention employeur fixée au taux 2006, évoluant ensuite de 0,01% par année) de la masse salariale



BP SUD et 300.000 € (plafond). De ce fait, l'engagement de l'employeur est limité à la dette actuarielle correspondant à l'attribution de cette subvention.

Dans le cadre du calcul de l'engagement, la date de signature de l'accord du nouveau régime ( 23/06/2006) a été retenue comme date d'entrée dans le régime pour tous les salariés venant de l'ex BPM. Il en résulte que ces salariés ne génèrent pas de dette au 30/06/2006. Par contre, la durée de constitution de l'engagement total leur correspondant est réduite à la période allant de cette date à celle de leur départ en retraite

Le stock d'écarts actuariels non amortis sur l'ancien régime a été compensé par le changement de régime, et n'est de ce fait constaté comptablement le changement de régime que sur la part de l'engagement effectivement comptabilisée.

Au 31/12/08 le montant total de cet engagement s'élève à 4.788 K€..

En application de la méthode du corridor, la fraction des écarts actuariels qui, en valeur absolue, est inférieure au plus haut de 10% de la valeur des engagements ou des fonds externes n'est pas comptabilisée ; la fraction excédant ce corridor est amortie sur la durée moyenne des engagements concernés, à compter de l'exercice suivant.

Au 31/12/08 cet écart ne dépasse pas les bornes du corridor.

L'engagement de la Banque net de cet écart s'établit à 4.350 K€ à la date du 31/12/2008.

L'effet total du changement de régime, pour les actifs, s'élève au 31/12/08 à 5.757 K€. En normes IFRS, l'effet d'un changement de régime doit être amorti sur la durée résiduelle d'acquisition des droits des bénéficiaires. De ce fait cet excédent de provision sera amorti sur les 14 prochains exercices.

- **Provisions au titre de l'attribution d'action gratuite de Natixis aux salariés (SAGA):**

Dans le cadre du schéma d'attribution gratuite d'actions (SAGA) autorisés par les assemblées générales de Natixis du 17 novembre 2006 et du 24 mai 2007, les salariés de la Banque Populaire ont reçu en 2007 un droit à recevoir 60 actions au bout d'un délai de deux ans (période d'acquisition). Au terme de ce délai, les titres attribués au salarié devront être conservés par ce dernier deux ans avant de devenir disponibles (période de conservation).

Les titres destinés à être attribués aux salariés de la Banque Populaire ont été acquis par Natixis en 2007 et seront facturés en novembre 2009 lors de leur attribution. Le coût avait fait l'objet d'un provisionnement intégral dès l'exercice 2007 pour un montant de 1819 milliers d'euros sur la base du prix d'acquisition des titres par Natixis et tenant compte d'un taux de turn over.

Une charge relative à l'attribution gratuite d'action (SAGA) avait été entièrement constatée en 2007, antérieurement à la publication du règlement CRC 2008-15 relatif au traitement comptable des plans d'options d'achat ou de souscription d'actions et des plans d'attribution d'actions gratuites aux employés dans la mesure.

L'impact de ce changement de méthode étant peu significatif sur les comptes de la banque ce règlement n'a pas été appliqué.

**SARL**  
**Jacques SERRA ET ASSOCIÉS**  
COMMISSAIRE AUX COMPTES  
6, Avenue Kennedy  
66100 PERPIGNAN  
Tél. 04 68 50 41 33 Fax 04 68 67 50 90  
SIRET 399 598 697 00015





## 2) ENREGISTREMENTS COMPTABLES

|                 | ENGTS<br>BRUTS | ENGTS<br>NET DU<br>CORRIDOR | MONTANT<br>COUVERT<br>OUVERTURE | DOTATIONS<br>NETTES DE<br>L'EXERCICE | MONTANT<br>COUVERT<br>AU 31/12/08 | PROCEDE<br>COUVERTURE                                   |
|-----------------|----------------|-----------------------------|---------------------------------|--------------------------------------|-----------------------------------|---------------------------------------------------------|
| L.F.C           | 11.943         | 12.983                      | 13.855                          | 763                                  | 12.983                            | Contrat d'assurance 4.272<br>Prov. non déductible 8.711 |
| MEDAILLE        | 5.419          | 5.419                       | 5.033                           | 386                                  | 5.419                             | Provision déductible                                    |
| RETRAITE        | 28.014         | 23.342                      | 24.252                          | - 910                                | 23.342                            | Provision non déductible                                |
| PRP             | 0              | 0                           | 484                             | - 484                                | 0                                 |                                                         |
| Primes Fidélité | 1.760          | 1.760                       | 1.858                           | - 98                                 | 1.760                             | Provision non déductible                                |
| SAGA            | 1.679          | 1.679                       | 1.819                           | - 140                                | 1.679                             | Provision déductible                                    |
| Mutuelle        | 10.545         | 10.107                      | 10.336                          | - 229                                | 10.107                            | Provision non déductible                                |
| TOTAL           | 59.360         | 55.290                      | 57.637                          | - 712                                | 55.290                            |                                                         |

## NOTE 21

### PROVISIONS EPARGNE LOGEMENT :

En application de l'avis 2006-02 du CNC, les risques relatifs aux comptes et plans épargne logement ont fait l'objet à compter du 1er janvier 2007 d'une évaluation ainsi que d'un provisionnement.

Les risques couverts sont de deux nature :

- le risque de consentir des crédits futurs à un taux réglementé inférieur aux conditions de marché ;
- le risque de rémunérer l'épargne collectée à des conditions désavantageuses par rapport aux conditions de marché futures.

Ces deux risques sont évalués de manière prospective, jusqu'à l'extinction des encours d'épargne portés au bilan, d'où la nécessité de modéliser l'évolution des encours actuels (collecte et conversion de crédit) sur la base d'hypothèses de taux futurs et de comportement de la clientèle.

Le modèle retenu est celui qui s'applique au niveau du Groupe Banque Populaire pour l'établissement des comptes consolidés. Il procède d'une démarche en trois étapes :

1ère étape : Génération de 10 000 chemins de taux par simulation de Monte Carlo. Le processus utilisé est un processus d'Ornstein-Uhlenbeck avec retour à la moyenne. Cette méthode intègre une matrice de corrélation entre les différents index fondée sur un historique de 10 ans glissants ; le niveau cible du retour à la moyenne pour chacun des index étant déterminé à partir des prévisions à long terme des économistes du Groupe, également appliquées dans la gestion de bilan.



2ème étape : Modélisation des écoulements des encours sur chaque chemin de taux simulés à partir d'un profil attendu représentant la tendance moyenne historique des encours de chaque génération en intégrant une sensibilité du comportement de la clientèle, tant en décollecte qu'en conversion en crédit, en fonction de l'écart entre les taux réglementés et les taux du marché (chemins de taux simulés),

3ème étape : Le calcul de la provision finale résulte de la moyenne des différences constatées sur chacun des chemins entre les flux établis sur la base des taux réglementés (épargne hors prime d'état ou crédit) et ceux calculés à partir des taux de marché futurs déterminés par le modèle sur chaque année d'écoulement pour des produits équivalents ; ces différences sont actualisées avec la courbe zero-coupon moyenne des douze derniers mois déduite des taux swaps. Les taux de référence (taux de marché) sont déterminés pour la phase épargne, en utilisant comme produit équivalent les comptes à terme progressifs Fidélis, diffusés dans le réseau Banque Populaire et pour la phase crédit future, en appliquant le principe de tarification du Groupe pour des prêts habitats ayant la même duration que les prêts PEL (TxSwap + spread de liquidité).

Seules les moins values nettes par génération de taux sont provisionnées, les plus-values nettes n'étant pas retenues. Enfin, chacune des 10 000 provisions est calculée déduction faite des flux relatifs à l'encours considéré comme insensible à l'évolution des taux. Par prudence, ce profil sans risque est plafonné au niveau constaté lors de la dixième année de vie de chaque génération, puis est écoulé linéairement sur les vingt années suivantes.

Les risques sur Comptes Épargne Logement (CEL) sont obtenus selon une méthode analogue, à l'aide d'hypothèses de transformation distinctes. Toutefois, seul le risque de transformation en crédit est provisionné, la rémunération de la phase épargne étant révisable et indexée sur les taux de marché. La valeur future des taux de crédits CEL est déterminée par le modèle à partir de la formule réglementaire.

Enfin, la provision totale intègre la différence constatée, sur les stocks de prêts PEL et CEL en vie à la date de calcul, entre les flux futurs actualisés d'une part au taux de marché de l'année de mise en place de ces crédits et d'autre part au taux réglementé consenti au client. Cette différence est reprise ensuite actuariellement sur la durée de vie des prêts concernés.

Dans la mesure où l'évolution au cours du dernier mois de l'exercice de la moyenne du taux de référence (taux CMS 5) qui sert de base au calcul de la provision demeure inférieure à + ou - 0,05% (5 point de base), le montant de la provision est celui déterminé sur la base des données du mois précédent la clôture de l'exercice.

Au 31-12-2008 cette provision s'élève à 8.958 K€ en diminution de 3.353 K€ par rapport à l'exercice précédent. Cette diminution résulte pour partie (2.425 K€) de l'évolution des taux de marché à cette même date.

SARL  
Jacques SERRA ET ASSOCIÉS  
COMMISSAIRE AUX COMPTES  
6, Avenue Kennedy  
88100 PERPIGNAN  
Tél. 04 68 60 41 33 Fax 04 68 67 60 90  
SIRET 399 688 847 00016



## NOTE 22

### RESULTAT EXCEPTIONNEL

Sont notamment comptabilisés à ce poste :

- une charge de 166 K€ correspondant à la régularisation du prorata TVA 2007
- une charge de 431 K€ correspondant à la régularisation du prorata TVA sur les immobilisations antérieures au 1<sup>er</sup> janvier 2008
- une charge de 79 K€ correspondant à divers sinistres.
- une provision pour litige ( IS Cladel Bail ) pour un montant de 63 K€
- une produit de 290 K€ correspondant à plusieurs dégrèvements et intérêts moratoires obtenus

## NOTE 23

### PROJET D'AFFECTATION DU RESULTAT

|                             |                  |
|-----------------------------|------------------|
| <b>RESULTAT NET</b>         | <b>52.717 K€</b> |
| Réserve légale              | 2.636 K€         |
| Réserve d'investissement    | 1.456 K€         |
| Autres réserves             | 40.234 K€        |
| Intérêts aux parts sociales | 4.545 K€         |
| Dividendes versés aux CCI   | 3.846 K€         |

## NOTE 24

**EFFECTIF INSCRIT AU 31/12/08** : 1707 personnes

|             |       |
|-------------|-------|
| TECHNICIENS | 1.390 |
| CADRES      | 317   |

*Le Directeur Général*



François MOUTTE

*Les Commissaires aux Comptes*

SARL Jacques SERRA  
et Associés



SARL

Jacques SERRA ET ASSOCIÉS

COMMISSAIRE AUX COMPTES

8, Avenue Kennedy

66100 PERPIGNAN

Tél. 04 68 50 41 33 Fax 04 68 67 50 90

SIRET 800 522 002 0000

FOURCADE Audit Associés  
« F2A »



Bernard FOURCADE